



PLAN DE RELANCE DES ACTIVITÉS

PATINAGE ARTISTIQUE PATINAGE SYNCHRONISÉ

MODIFIÉ LE 8 SEPTEMBRE 2021

.....
4545, avenue Pierre-De-Coubertin,
Montréal (Québec) H1V 0B2

T 514 252-3073 • F 514 252-3170
patinage@patinage.qc.ca

WWW.PATINAGE.QC.CA

Table des matières

1) MISE EN CONTEXTE	2
2) PHASES DE REPRISE	3
Phase 1 – Préparation et formation	4
Phase 2 – Entraînement individuel supervisé	4
Phase 3 – Entraînement en groupe restreint	5
Phase 4 – Événements	5
Phase 5 – Retour à l'entraînement régulier	5
3) RÔLES ET RESPONSABILITÉS	6
4) Accès au site de pratique	8
4,1) Préparation	8
5) Accueil de la clientèle	8
5,1) Affichage	8
5,2) Gestion des départs et des arrivées	8
5,3) Arrivée à l'aréna	8
5,4) Utilisation des vestiaires	9
5,5) Liste de présence des bénévoles, des entraîneurs et des patineurs	9
5,6) Validation du passeport vaccinal	9
6) Déroulement de l'activité	10
Phase 1 – Préparation et formation	10
Phase 1,1 – Entraînement en ligne	10
Phase 1,4 – Entraînement supervisé à l'extérieur	11
Phase 2 – Entraînement individuel supervisé	13
Phase 3 – Entraînement en groupe restreint	14
Phase 3,1 – Couple et Danse	14
Phase 3,2 – Patinage synchronisé	15
Phase 3,3 – STAR de groupe	20
Phase 3,4 – Patinage Plus	21
Phase 3,5 – Patinage Intensif Plus	26
Phase 4 – Événements	27
Phase 4,1 – Journées d'évaluation	27
Phase 4,2 – Monitoring et Simulation	28
Phase 4,3 – Séminaire et formation	28
Phase 4,4 – Compétitions provinciales	29
Phase 4,5 – Compétitions régionales	29
Phase 4,6 – Spectacles	30
7) En cas de symptômes	30
8) Matériel, équipements et accessoires	30
8,1) Harnais	30
8,2) Système de son	31
8,3) Outils pédagogiques et matériel d'entraînement	31
9) Protection des intervenants	31
9,1) Exclusion des personnes symptomatiques sur les lieux d'entraînement	31
9,2) Distanciation physique	31
9,3) Lavage des mains	31
9,4) L'étiquette respiratoire	31
9,5) Mesures d'hygiène	32
9,6) Couvre-visage et protection oculaire	32
10) Plan de communication et diffusion	33
11) Ressources disponibles	33
12) entrée en vigueur	33
Annexe 1 – Communication de la DSLAP du 3 septembre 2021	34

1) MISE EN CONTEXTE

Depuis le printemps 2020, Patinage Québec a établi son plan de relance du patinage en mettant au cœur de ses décisions la santé et la sécurité de ses membres. Quatre facteurs ont été ciblés afin de permettre un retour sécuritaire à l'entraînement qui se déroulera en plusieurs étapes :

- Autorisation de la santé publique du Québec;
- Levée de la suspension des activités par Patinage Canada;
- Établissement des directives de Patinage Québec;
- Réouverture des arénas.

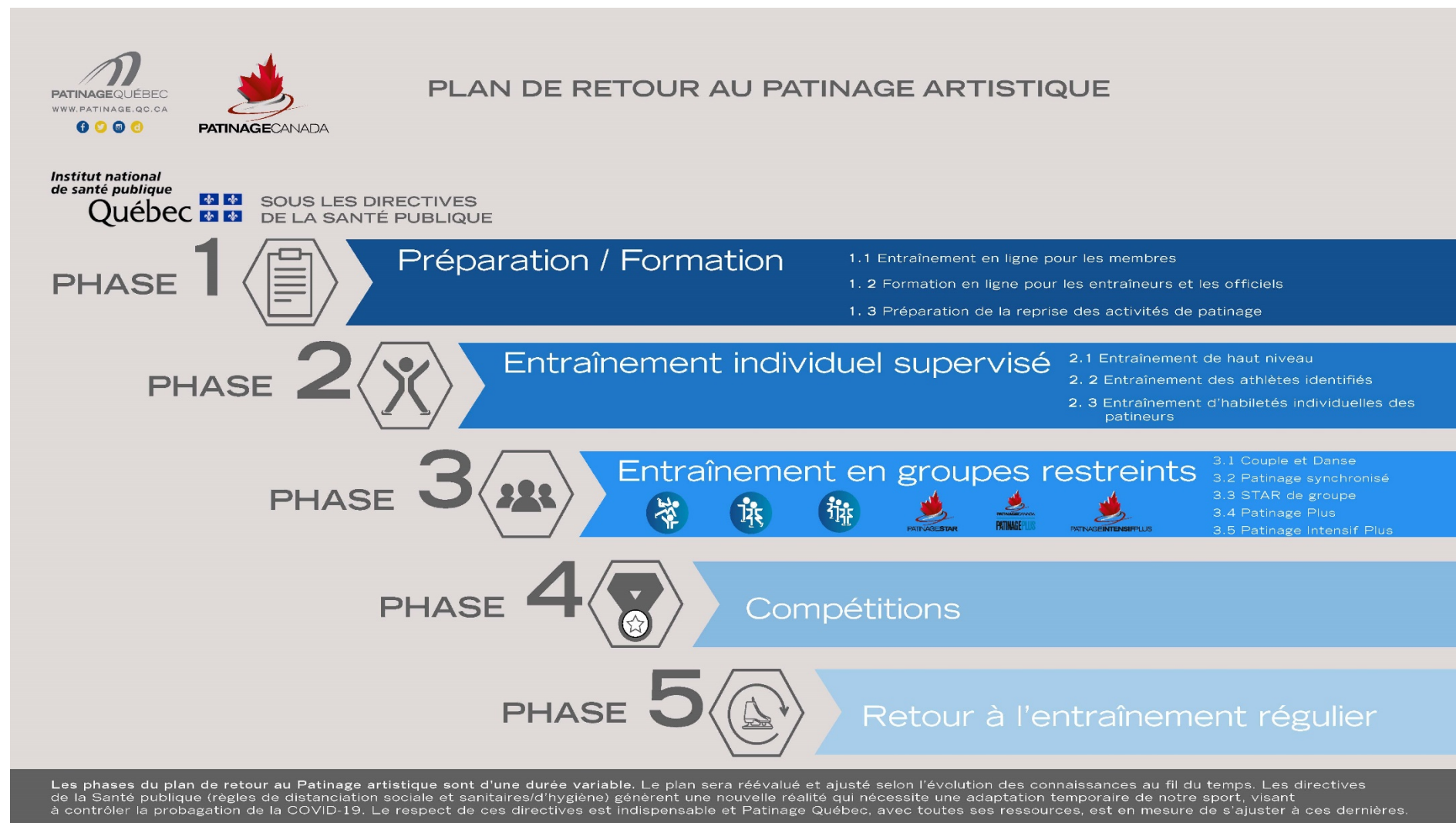
Quatre sous-comités de travail ont été formés afin d'établir le déroulement de la pratique sportive et les adaptations nécessaires selon l'évolution de la situation : Compétitions, Patinage synchronisé, Programmes de patinage et Sport-Études. Leur collaboration au printemps et à l'été 2020 a permis l'élaboration de ce plan de la pratique du patinage dans un contexte où la santé et la sécurité de tous les membres sont la priorité.

Patinage Canada a levé la suspension des activités sur glace le 11 mai 2020 avec la réserve suivante : les sections, les clubs et les écoles de patinage de Patinage Canada ne peuvent reprendre leurs activités que si la province dans laquelle ils se trouvent le permet. Ceci signifie que tous les membres et les adhérents doivent observer les précautions énoncées par leurs sections, leurs gouvernements provinciaux, leurs administrations municipales et les exploitants de leurs sites locaux.

En ce qui a trait à la réouverture des arénas, le propriétaire de l'infrastructure aura la responsabilité de déterminer le meilleur moment et les moyens afin de respecter les directives de la Santé publique. [L'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives](#) publie depuis mai 2020 diverses recommandations pour les gestionnaires d'aréna. Les quatre fédérations des sports de glace (Fédération de patinage de vitesse du Québec, Hockey Québec, Patinage Québec et Ringuette Québec) collaborent afin d'établir les mesures communes pouvant être déployées.

Les directives concernant la pratique sportive ont fluctué depuis juin 2020 et diverses versions du plan de relance ont été publiées. Cette version tient compte des mesures en vigueur pour le secteur loisir et sport depuis le 8 juillet 2021 ainsi que l'entrée en vigueur du passeport vaccinal pour les activités non essentielles à compter du 1^{er} septembre 2021.

2) PHASES DE REPRISE



Les phases ont été établies selon l'information disponible sur l'évolution de la pandémie du COVID-19 et pourraient être modifiées selon l'évolution de la situation.

Phase 1 – Préparation et formation

Secteur	Quand	Où	Pour qui	Déroulement
1,1 - Entraînement en ligne pour les adhérents	Depuis avril 2020	Virtuellement	Tous les membres en règle	Voir section 6
1,2 - Formation en ligne pour les entraîneurs et les officiels	Depuis mai 2021	Virtuellement	Tous les membres en règle	Selon les informations fournies par Patinage Québec et les autres partenaires
1,3 - Préparation de la reprise des activités de patinage	Dès maintenant	Avec les arénas de votre municipalité / ville	Gestionnaires des clubs et des écoles	Remplir formulaire fourni par Patinage Québec Français Anglais
1,4 Entraînement extérieur pour les adhérents	Dès maintenant	Extérieur	Tous les membres en règle	Voir section 6

Phase 2 – Entraînement individuel supervisé

Secteur	Quand	Où	Pour qui	Déroulement
2,1 - Entraînement de haut niveau	Depuis novembre 2020	Arénas identifiés	Athlètes internationaux et athlètes identifiés Excellence***	Mesures sanitaires supplémentaires à déployer et modification des ratios* Voir section 6
2,2 - Entraînement des athlètes identifiés	Depuis le 22 juin 2020	Certains arénas au Québec	Athlètes Apprenti, Espoir, Relève, Élite patineurs des équipes de patinage synchronisé membres de l'Équipe du Québec 2020	
2,3 - Entraînement d'habiletés individuelles des patineurs	Depuis le 22 juin 2020	Dans tous les arénas du Québec	Toutes les disciplines en cours privé ou semi privé**	

*Le nombre peut être diminué [selon les normes de sécurité en vigueur à Patinage Québec](#).

** Les leçons privées sont des leçons organisées de façon individuelle entre l'entraîneur et un patineur. Les leçons semi-privées sont des leçons organisées entre deux ou trois patineurs et l'entraîneur.

*** Les athlètes bénéficiant d'une autorisation d'entraînement ont reçu une lettre officielle de l'Institut National du Sport du Québec.

Phase 3 – Entraînement en groupe restreint

Secteur	Quand	Où	Pour qui	Déroulement
3,1 - Couple et Danse	En cours	Dans tous les arénas du Québec	Tous les membres	Voir section 6
3,2 - Patinage synchronisé	En cours			Voir section 6
3,3 - STAR de groupe*				Voir section 6
3,4 - Patinage Plus				Voir section 6
3,5 - Patinage Intensif Plus				Voir section 6

*Les leçons de groupe permettent à un entraîneur d'enseigner à 3 patineurs ou plus en même temps. Le nombre recommandé de patineurs, dans une leçon de groupe, variera selon la nature de la leçon (leçons techniques : 3-6 patineurs, leçons générales : 3-10 patineurs). Les leçons de groupe peuvent être organisées par le club ou l'école de patinage. Les cours peuvent également décrire un format de leçon de groupe incluant de 10 à 20 patineurs.

Phase 4 – Événements

Secteur	Quand	Où	Pour qui	Déroulement
4,1 - Journées d'évaluation	En cours	Dans tous les arénas du Québec	Tous les membres	Voir section 6
4,2 – Monitoring et Simulation	En cours			Voir section 6
4,3 – Séminaire	En cours			Voir section 6
4,4 – Compétitions provinciales	En cours			Voir section 6
4,5 – Compétitions régionales	À compter du 26 novembre 2021			Voir section 6
4,6 – Spectacles	À compter du 26 novembre 2021			Voir section 6

Phase 5 – Retour à l'entraînement régulier

Cette phase correspond au retour à l'entraînement selon les modalités habituelles.

3) RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Responsable	Tâche	Quand	Fréquence
Conseil d'administration	Déléguer un responsable pour la rencontre avec le gestionnaire d'aréna afin de planifier la reprise et vérifier la méthode de contrôle du passeport vaccinal.	Avant la reprise	1 fois
Conseil d'administration	Déterminer un responsable par séance d'entraînement pour accueillir les participants et prendre les présences.	Avant la reprise	Chaque séance d'entraînement
Conseil d'administration	Établir la programmation, l'horaire des séances selon les inscriptions et les ratios de patineurs en vigueur	Avant la reprise	Chaque changement de directives
Conseil d'administration	Rencontre d'information avec les participants pour donner les mesures sanitaires	Avant la reprise	1 fois
Conseil d'administration	S'assurer que les mesures sanitaires sont affichées dans l'aréna et que les espaces pour mettre les patins sont délimités	Avant la reprise	Avant chaque séance
Conseil d'administration	Vérifier que tous les participants sont des adhérents ou des membres en règle et qu'ils ont rempli le formulaire de Déclaration de reconnaissance de risque.	Avant la reprise	Lors de l'ajout de participants
Conseil d'administration	Compiler les formulaires de Déclaration de reconnaissance de risque et la liste des présences.	Avant la reprise	Lors de l'ajout de participants
Conseil d'administration	Fournir l'équipement de protection individuel pour les bénévoles (section 9,6)	Lors de la pratique	À chaque séance
Entraîneur	Fournir son équipement de protection individuel (section 9,6)	Lors de la pratique	À chaque séance
Entraîneur, adhérent* ou tuteur	Remplir le formulaire de Déclaration de reconnaissance de risques	Avant la reprise	1 fois
Entraîneur, adhérent ou tuteur	Remplir la déclaration de santé	Avant la reprise	Lors de l'ajout de participants
Entraîneur, adhérent ou tuteur	Auto-évaluation des symptômes de la COVID-19	Lors de l'apparition de symptômes	
Participant, tuteur	Venir directement sur le site de pratique à l'heure indiquée par l'organisateur, en évitant les déplacements inutiles et le covoiturage. Venir autant que possible déjà habillé et équipé pour pratiquer. Limiter les accessoires ou équipements personnels à apporter au strict minimum. Apporter sa propre bouteille d'eau pleine pour combler sa consommation (pas d'accès aux	Lors de la pratique	À chaque séance

	fontaines d'eau) et un contenant pour ranger son masque		
Participant, tuteur	Respecter les consignes de la santé publique rappelées par le responsable de l'activité: • Demeurer à la maison si l'on présente des symptômes, si l'on a reçu un résultat positif ou si l'on est considéré comme contact étroit d'un cas de COVID-19. • Éviter les déplacements non essentiels d'une région à l'autre ou d'une ville à l'autre. • S'informer auprès de son club/équipe sur les mesures mises en place et ce qu'il faut faire pour les respecter. • S'assurer d'avoir accès à du désinfectant à base d'alcool s'il n'y a pas d'accès à de l'eau et à du savon. • Planifier la séquence de ses actions de manière à respecter en tout temps la distanciation physique de 1 mètre. • Porter le masque en tout temps dans l'enceinte sportive en dehors de la pratique. • Se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro alcoolique en entrant dans le lieu de pratique et le répéter aussi souvent que nécessaire avant de débiter l'activité.	Lors de la pratique	À chaque séance

** Un adhérent est une personne qui participe à une activité sanctionnée de Patinage Québec ou Patinage Canada et qui est inscrite auprès de Patinage Canada (ex : patineurs, bénévoles, officiels).*

Un [aide mémoire](#) est disponible sur le site Internet de Patinage Québec afin de guider les administrateurs dans la planification de la reprise des activités.

Les administrateurs des clubs et des écoles de patinage en collaboration avec les entraîneurs devront établir la programmation afin de refléter les besoins et la réalité des clubs et des écoles. Le travail d'équipe est la clé du succès en ce début de saison.

4) ACCÈS AU SITE DE PRATIQUE

4,1) Préparation

Les membres du conseil d'administration des clubs et des écoles de patinage doivent déléguer une personne responsable qui communiquera avec le gestionnaire de l'aréna pour planifier la reprise de la pratique sportive. Afin de guider nos bénévoles, un questionnaire a été développé sur les points qui doivent être abordés avec le gestionnaire de l'aréna avant la réouverture de l'aréna. Le questionnaire est disponible sur le [site Internet de Patinage Québec](#).

Il est également nécessaire de revoir le plan d'urgence et de l'adapter pour répondre aux mesures sanitaires. [Le modèle de plan d'urgence](#) est disponible sur notre site Internet et doit être discuté avec le gestionnaire de l'infrastructure.

Les membres du conseil d'administration des clubs et des écoles de patinage doivent également établir l'horaire d'entraînement afin de respecter les ratios en vigueur ainsi que de s'assurer de l'admissibilité des patineurs et des entraîneurs en validant les informations suivantes :

- Adhérent en règle auprès de Patinage Canada pour la saison en cours;
- Formulaire de Déclaration de reconnaissance de risque signé et remis au club ou à l'école (disponible sur le [site Internet de Patinage Québec](#));
- Diriger les adhérents à l'[outil d'auto-évaluation des symptômes de la COVID-19](#);
- Informer les adhérents de la démarche à suivre s'ils sont absents.

5) ACCUEIL DE LA CLIENTÈLE

5,1) Affichage

Des affiches du protocole de fonctionnement et des mesures de prévention à respecter seront installées bien à la vue à des endroits stratégiques. De plus, il y aura :

- Signalisation pour la direction (flèches de circulation) à l'extérieur et à l'intérieur de l'aréna ainsi qu'aux entrées et aux sorties;
- Identification des espaces à respecter sur les bancs des joueurs.

5,2) Gestion des départs et des arrivées

Afin d'éviter que les patineurs ayant terminé leur entraînement ne croisent ceux qui arriveront, des portes différentes doivent être prévues ou l'horaire doit inclure un délai à cet effet. Le plan de circulation dans les aires de déplacement est adapté pour cette situation. Les patineurs devront utiliser le distributeur de solution hydroalcoolique à 60 % présent à l'entrée de chacune des glaces à leur arrivée et à leur départ.

5,3) Arrivée à l'aréna

Les participants arriveront habillés et coiffés, prêts pour l'entraînement et pourront chausser leurs patins à l'endroit désigné. Les entraîneurs doivent se diriger vers l'espace individuel qui leur est désigné pour enseigner. Ils doivent signaler leur présence pour le registre selon la procédure établie par le club ou l'école de patinage.

Chaque participant arrivera avec son sac pour ses effets personnels (clés, portefeuilles, chandail, mouchoirs, souliers, bouteille d'eau, etc.) et le déposera à l'endroit désigné. Ils pourront y accéder à tour de rôle ou en respectant la distanciation de 1 m.

5,4) Utilisation des vestiaires

Les directives du gestionnaire de l'infrastructure sportive doivent être respectées.

5,5) Liste de présence des bénévoles, des entraîneurs et des patineurs

Un registre doit être tenu afin de connaître la présence de chaque individu pour toutes les séances. Le club ou l'école de patinage doit nommer un responsable pour chacune des sessions qui préparera le registre qui doit être conservé par le club ou l'école de patinage. En ce qui a trait à la déclaration de santé, elle doit être signée avant la première séance de la saison. Ensuite, le participant doit faire l'[auto-évaluation des symptômes de la COVID-19](#) et a l'obligation d'informer le club ou l'école d'un changement à sa situation. Lors de la prise de présence du participant, le responsable s'assure que le participant a complété son auto-évaluation et qu'il ne présente aucun symptôme.

5,6) Validation du passeport vaccinal

Dès le 1^{er} septembre 2021, le [passeport vaccinal COVID-19](#) permettra l'accès à certains lieux ou la participation à certaines activités non essentielles uniquement aux personnes adéquatement protégées ou à celles qui ont une contre-indication reconnue à la vaccination contre la COVID-19. Le passeport vaccinal sera exigé **pour toutes les personnes de 13 ans et plus**.

Les activités et les lieux visés pour l'utilisation du passeport vaccinal sont entre autres :

- L'ensemble des sports ou activités physiques pratiqués à l'intérieur.
- Les sports d'équipe ou activités physiques impliquant des contacts fréquents ou prolongés, pratiqués à l'extérieur, **y compris à l'occasion d'une activité parascolaire**, à l'exception :
 - des sports professionnels et de haut niveau ou ceux pratiqués dans un cadre scolaire;
 - des personnes qui résident à une même adresse;
 - des installations extérieures de pratique libre pour des sports d'équipe ou d'activités physiques même s'ils impliquent des contacts fréquents ou prolongés (p. ex. : terrains de tennis à usage libre et patinoires).
- Les compétitions de sport associatif ou de haut niveau.
- Les stades et arénas.

Le passeport vaccinal ne sera pas requis pour les sports et les activités pratiqués dans le cadre d'un programme de sport-études ou d'une concentration sportive et autres projets pédagogiques particuliers de même nature. Toutefois, le passeport vaccinal sera exigé de l'élève-athlète pour lui permettre de participer, seul ou avec son équipe, à des activités interscolaires comme une compétition ou une partie contre une autre école, par exemple.

Le passeport vaccinal ne sera pas requis pour les entraîneurs, les officiels, les employés et les bénévoles pour lesquels les règles de la CNESST s'appliquent. Le passeport ne sera également pas requis pour les accompagnateurs autorisés lorsque nécessaire (ex. : l'accompagnateur d'une personne ayant un handicap). Celui-ci devra alors être comptabilisé dans le nombre de personnes maximal permis. Une personne ayant un handicap (ou autre clientèle vulnérable) peut être accompagnée au besoin pour pratiquer une activité. Il est proposé que l'accompagnateur soit une personne qui habite sous le même toit. Si cela s'avérait impossible, il est recommandé que la personne ayant un handicap détienne sa Carte accompagnement loisir comme preuve du besoin d'accompagnement. Dans ce cas, si la distanciation ne peut être respectée, l'accompagnateur doit porter un équipement de protection, conformément au guide de la CNESST

Le passeport vaccinal ne sera pas requis pour les spectateurs d'activités jusqu'au nombre permis de : 25 spectateurs debout ou 250 spectateurs assis, par plateau. Les accompagnateurs¹ doivent être comptabilisés dans le nombre de spectateurs.

Les personnes qui voyagent au Québec devront présenter une preuve d'identité avec photo et la preuve (fournie par leur pays ou province canadienne) qu'elles ont reçu deux doses d'un vaccin reconnu parmi les suivants : - Pfizer - Moderna - AstraZeneca - Covishield - Janssen (ne requiert qu'une seule dose).

Dans le cadre d'une activité récurrente qui nécessite que la personne concernée s'inscrive, l'organisateur ou l'exploitant peut, si cette personne y consent, procéder à la vérification du passeport vaccinal uniquement au moment de la première présence de la personne concernée et consigner les informations obtenues. Toutefois, il est exigé que l'organisateur ou l'exploitant détruise les renseignements qu'il a consignés lorsque la personne visée cesse de participer à l'activité.

6) DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

Phase 1 – Préparation et formation

Phase 1,1 – Entraînement en ligne

Patinage Canada a travaillé en étroite collaboration avec son assureur, dans le but de fournir à notre communauté une mise à jour, sur les exigences en matière de formation en ligne ou virtuelle, durant la pandémie de COVID-19. La formation virtuelle ou en ligne sera couverte par l'assurance, conformément aux modalités suivantes.

La formation virtuelle ou en ligne sur l'entraînement de la flexibilité et de la force, ainsi que le conditionnement physique, est SEULEMENT autorisée en vertu des restrictions suivantes :

- Toute formation doit être donnée par un entraîneur certifié et inscrit à Patinage Canada;
- Toutes les personnes participantes doivent être inscrites à Patinage Canada pour la période d'adhésion 2021-2022, et l'entraîneur doit enregistrer ou consigner leurs noms;
- Les outils de diffusion accessibles au public, dont Facebook Live, YouTube, etc. et les vidéos préenregistrées ne sont pas des méthodes acceptables pour donner une formation virtuelle ou en ligne;
- Les outils de prestation permis doivent inclure l'utilisation de programmes de vidéoconférences contrôlés et à écrans multiples, tels que Skype, Microsoft Teams ou Zoom (ZOOMUS);
- Toute blessure doit être signalée à Patinage Canada, dans les 30 jours suivant l'incident, à l'aide du [rapport d'incident en ligne de Patinage Canada](#);

¹ Accompagnateur autorisé lorsque nécessaire (ex. : le parent d'un enfant de moins de 10 ans ou l'accompagnateur d'une personne ayant un handicap). Celui-ci devra alors être comptabilisé dans le nombre de personnes maximal permis. Une personne ayant un handicap (ou autre clientèle vulnérable) peut être accompagnée au besoin pour pratiquer une activité. Il est proposé que l'accompagnateur soit une personne qui habite sous le même toit. Si cela s'avérait impossible, il est recommandé que la personne ayant un handicap détienne sa Carte accompagnement loisir comme preuve du besoin d'accompagnement. Dans ce cas, si la distanciation ne peut être respectée, l'accompagnateur doit porter un équipement de protection, conformément au guide de la CNESST.

- Les instructeurs doivent prendre note des renseignements suivants avant la leçon:
 1. la date et l'heure du cours;
 2. le nom de l'instructeur et son lieu éloigné, compte tenu du fait que les installations sont fermées;
 3. le contenu de la leçon (activités qui se dérouleront);
 4. le nombre de participants (s'assurer que tous les participants sont membres de PATINAGE CANADA avant le début de la séance);
- La leçon est limitée au nombre de participants qui peuvent être vus sur un seul écran et pas plus de quatre (4) participants à un seul endroit, conformément aux lignes directrices provinciales sur la distanciation physique.
- L'entraîneur, le club ou l'école de patinage doit garder cette information au dossier pendant sept ans. Patinage Canada peut demander une copie de la liste à tout moment durant ces sept années.
- La règle de deux doit aussi s'appliquer à la formation virtuelle ou en ligne. Un autre adulte ou entraîneur, au moins, doit être présent (virtuellement) pendant la formation ou la leçon en ligne.
- Le but de la règle de deux est de s'assurer que toutes les interactions et les communications se font dans un environnement ouvert et observable et sont justifiables. Elle vise à protéger les participants (particulièrement les mineurs) et les entraîneurs dans les situations de vulnérabilité potentielle, en imposant la présence de plus d'un adulte.
- Pour aider à éliminer toute perception de sollicitation de patineurs, on recommande que les clubs et les entraîneurs qui offrent des leçons en ligne ou virtuelles obtiennent les autorisations nécessaires (parent du patineur, entraîneur principal du patineur, etc.), au moyen de dispenses signées ou de déclarations affichées sur la plate-forme sélectionnée.

Phase 1,4 – Entraînement supervisé à l'extérieur

Patinage Canada et Patinage Québec ont travaillé en étroite collaboration avec leur assureur, dans le but de fournir à notre communauté une mise à jour, suite à l'annonce de la reprise des activités sportives supervisées à l'extérieur. Les activités extérieures peuvent se réaliser sur des glaces extérieures ou en hors glace.

L'entraînement à l'extérieur est couvert depuis juin 2020 par l'assurance, conformément aux modalités suivantes.

- Les entraînements doivent avoir lieu en plein air, n'importe où, c'est-à-dire en respectant les lignes directrices établies par la province ou les municipalités et en respectant toujours la règle des deux, dans un espace ouvert facilement visible. Les espaces isolés doivent être évités.
- Les participants, athlètes et entraîneurs doivent être membres en règle de Patinage Canada.
- Les activités proposées doivent être directement liées au conditionnement sur glace des athlètes ou de l'entraînement sur glace extérieur.
- Les participants doivent respecter la règle de distanciation de 1 mètre. **Les activités nécessitant des contacts prolongés sont possibles. En autant que possible, il demeure recommandé de pratiquer avec des partenaires stables afin de limiter le nombre de contacts.**
- Les entraîneurs doivent porter le masque de procédure.
- Le lavage des mains avant et après l'entraînement est obligatoire.

- Les participants doivent signer le formulaire de Déclaration de reconnaissance de risque avant d'entreprendre les activités.
- Une liste des noms des patineurs qui participent à ces entraînements en cas d'incident / blessure / éclosion par l'entraîneur responsable.
- Le passeport vaccinal est requis pour les participants de 13 ans et plus pour les activités en couple, en danse et en patinage synchronisé à l'exception des personnes qui résident à une même adresse.

Voici l'application dans la pratique sportive :

PALIER VERT			
CLIENTÈLE	PATINEURS	ENTRAÎNEURS	Maximum de personnes sur le site
PATINAGE PLUS, STAR, Compétitif Cours privés ou de groupe Toutes disciplines	Maximum de 50 patineurs	Minimum de 1 entraîneur	Déterminé par les gestionnaires de site selon la capacité d'accueil d'un lieu ou d'une infrastructure.

Phase 2 – Entraînement individuel supervisé

Le protocole de fonctionnement et les mesures de prévention qui s’y rattachent seront déployés avant, pendant et après la période d’entraînement. L’application rigoureuse de ce protocole peut être déployée à tout autre lieu d’entraînement. Les directives concernant [le port du couvre-visage et de la protection oculaire](#) doivent être appliquées.

Le passeport vaccinal est requis pour les participants de 13 ans et plus pour toutes les activités intérieures en patinage artistique et en patinage synchronisé.

Les patineurs bénéficiant d’une exemption de l’Institut National du Sport du Québec (INS) peuvent également poursuivre leur entraînement dans les infrastructures ciblées et selon les directives fournies par l’INS. Les personnes concernées ont été avisées et possèdent une lettre officielle d’exemption.

PALIER VERT

Suite aux dernières annonces gouvernementales qui sont résumées dans le tableau à l’annexe 1, les modalités pour la pratique sportive sont présentées ci-dessous. Une personne responsable doit superviser l’entraînement afin de veiller au respect des mesures sanitaires.

PALIER	CLIENTÈLE	PATINEURS	ENTRAÎNEURS	Maximum de personnes sur la glace	ASSISTANT DE PROGRAMMES	SPECTATEURS
STAR 1-4	STAR, Compétitif, Programmes d’études de Patinage Québec*	Maximum de 18 patineurs	Maximum de 7 entraîneurs	Maximum de 25 personnes sur la glace dont 7 entraîneurs.	Aucun	Maximum 250 spectateurs assis
STAR 5 – Or	Cours privés ou semi-privés** Toutes disciplines	Maximum de 16 patineurs	Maximum de 9 entraîneurs	Maximum de 25 personnes sur la glace dont 7 entraîneurs.	Aucun	<i>Le nombre peut être restreint par le gestionnaire de l’infrastructure.</i>

*Les [programmes d’études de Patinage Québec](#) comprennent les programmes Apprenti-Athlète, Sport-Étude, Alliance Sport-Études et Concentration sportive.

** Les leçons privées sont des leçons organisées de façon individuelle entre l’entraîneur et un patineur. Les leçons semi-privées sont des leçons organisées entre deux ou trois patineurs et l’entraîneur.

Son déroulement se fera comme suit :

Exercices hors glace: Échauffement

- Exercices d’échauffement faits à l’extérieur de l’aréna en respectant la distanciation à moins que le gestionnaire de l’infrastructure l’autorise;
- S’il est permis de faire l’échauffement à l’intérieur, les modalités des entraînements intérieurs doivent être respectées;
- En cas de pluie, les patineurs feront leurs exercices d’échauffement à la maison.

Fonctionnement pendant la pratique

- Les sous-groupes d'entraînement demeureront les mêmes dans la mesure du possible;
- Les participants doivent respecter la règle de distanciation de 1 mètre. **Les activités nécessitant des contacts prolongés sont possibles. En autant que possible, il demeure recommandé de pratiquer avec des partenaires stables afin de limiter le nombre de contacts;**
- Les patineurs se tiendront à 1 m de la bande, en tout temps, lorsqu'ils recevront les recommandations de leur entraîneur.

Fin de la pratique

- Aucun exercice de retour au calme ne sera effectué dans l'aréna à moins que le gestionnaire de l'infrastructure l'autorise et selon les modalités des entraînements intérieurs;
- Les exercices de retour au calme « cool down » seront effectués au retour à la maison;
- Les patineurs retirent leurs patins à l'endroit désigné, aux places désignées, en respectant la distanciation;
- Les patineurs devront quitter immédiatement le lieu d'entraînement.

Entraînement hors glace intérieur

- Il est permis de faire l'entraînement dans une salle à l'intérieur;
- Les activités proposées doivent être directement liées au conditionnement sur glace des athlètes;
- Les participants doivent respecter la règle de distanciation de 1 mètre en tout temps. **Les activités nécessitant des contacts prolongés sont possibles. En autant que possible, il demeure recommandé de pratiquer avec des partenaires stables afin de limiter le nombre de contacts.;**
- Les athlètes et les entraîneurs doivent être membres en règle de Patinage Canada;
- Les intervenants externes doivent posséder une police d'assurance responsabilité civile ainsi qu'une vérification des antécédents judiciaires.

Phase 3 – Entraînement en groupe restreint

Les directives concernant [le port du couvre-visage et de la protection oculaire](#) doivent être appliquées pour toutes les activités de la phase 3. **Le passeport vaccinal est requis pour les participants de 13 ans et plus pour toutes les activités intérieures en patinage artistique et en patinage synchronisé. Une personne responsable doit superviser l'entraînement afin de veiller au respect des mesures sanitaires.**

Phase 3,1 – Couple et Danse

Le déroulement de cette phase doit respecter les modalités présentées dans la phase 2. L'autorisation de reprise d'entraînement en couple et en danse vise les patineurs du volet compétitif en couple et en danse qui pourront débiter la pratique d'éléments sans distanciation physique même s'ils ne demeurent pas à la même adresse. Depuis le 12 juillet 2021, les contacts étroits prolongés sont autorisés.

Il sera possible pour un partenaire de danse d'accompagner des patineurs pour l'essai de tests du programme STAR de Patinage Canada. La durée maximale par patineur par jour est de 15 minutes.

Phase 3,2 – Patinage synchronisé

Le protocole de fonctionnement et les mesures de prévention qui s’y rattachent seront déployés avant, pendant et après la période d’entraînement. L’application rigoureuse de ce protocole peut être déployée à tout autre lieu d’entraînement. **Les activités nécessitant des contacts prolongés sont possibles. En autant que possible, il demeure recommandé de pratiquer avec des partenaires stables afin de limiter le nombre de contacts.**

PALIER VERT

CLIENTÈLE	PATINEURS	ENTRAÎNEURS	Maximum de personnes sur la glace	SPECTATEURS	Contacts entre participants
PATINAGE SYNCHRONISÉ					
Toutes les catégories	Maximum de 24 patineurs	Minimum de 1 entraîneur / Maximum 3 entraîneurs	Maximum de 25 personnes sur la glace.	Maximum de 250 assis*	Permis
Cours de groupe seulement					

* Le nombre peut être restreint par le gestionnaire de l’infrastructure.

Les prochaines pages présentent des techniques d’entraînement permettant de diminuer le nombre de contacts entre les patineurs.

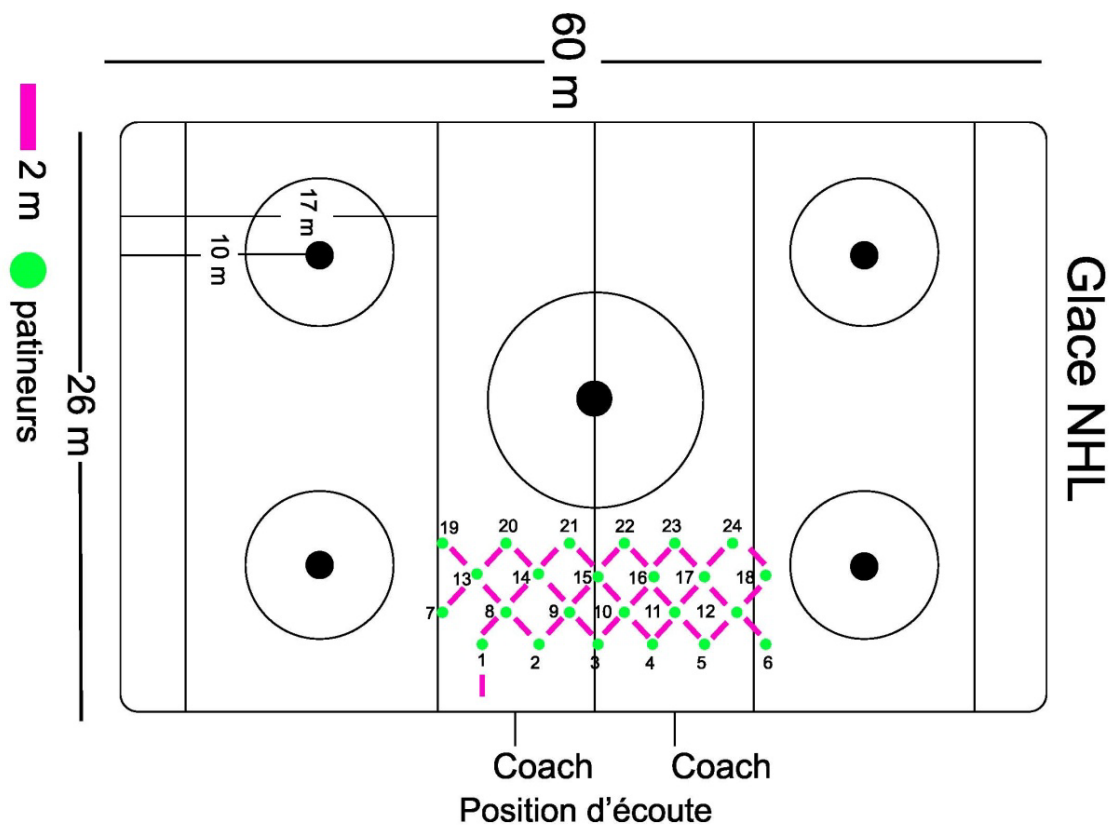
Son déroulement se fera comme suit :

Exercices hors glace: Échauffement

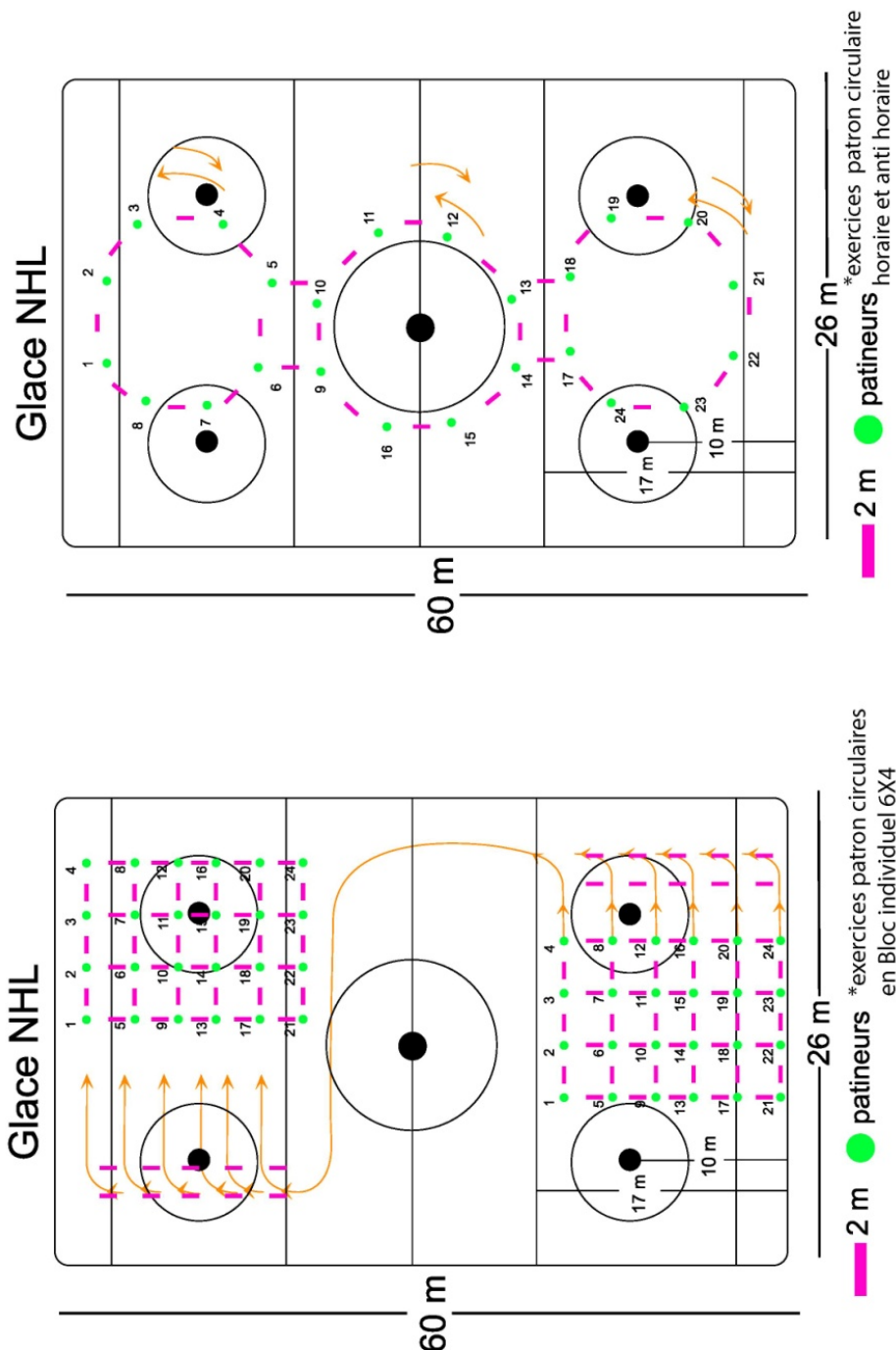
- Exercices d’échauffement faits à l’extérieur de l’aréna en respectant la distanciation à moins que le gestionnaire de l’infrastructure l’autorise;
- S’il est permis de faire l’échauffement à l’intérieur, les modalités des entraînements intérieurs doivent être respectées.

Fonctionnement pendant la pratique

- Instructions de l'entraîneur : chaque athlète a un endroit attribué sur la glace pour recevoir les instructions de l'entraîneur. Le positionnement de chaque athlète sera préalablement indiqué sur un plan écrit ou marqué d'un X sur la glace. L'entraîneur demeure au banc des joueurs et l'utilisation d'un micro (manipulé seulement par l'entraîneur) pourrait permettre de donner les consignes sans s'approcher des participants.

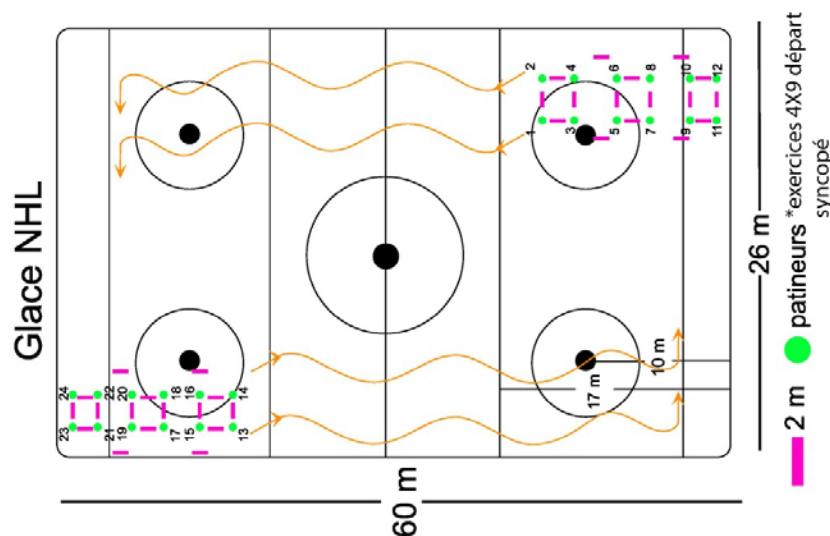


- Enchaînements : séparer le groupe en 2 groupes de 12 pour faire des enchaînements d'exercices plus longs. Chaque groupe exécute l'exercice à 1 m pendant que l'autre groupe attend à 1 m. Il est possible d'utiliser un objet rigide (préférentiellement en plastique pour éviter les blessures) permettant de garder la distanciation.
- Éléments : certains éléments de patinage synchronisé s'exécutent sans contact physique entre les athlètes. Ils peuvent être agrandis et couvrir une plus grande surface pour respecter le 1 m de distanciation.

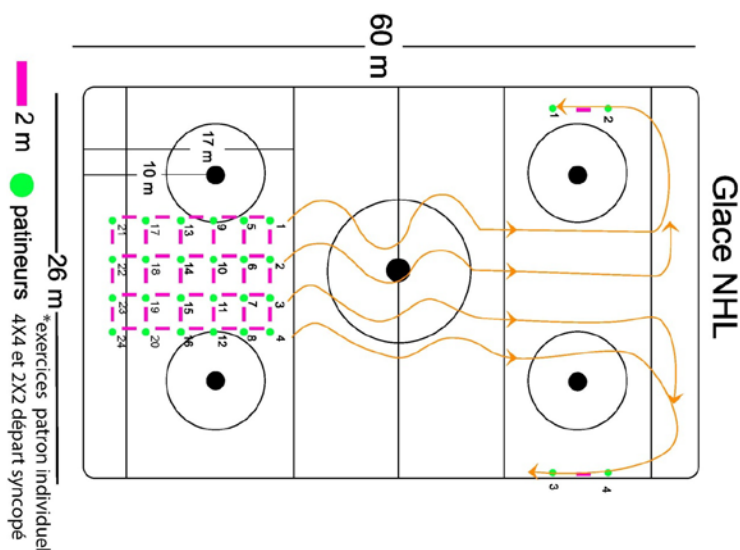


Exercices

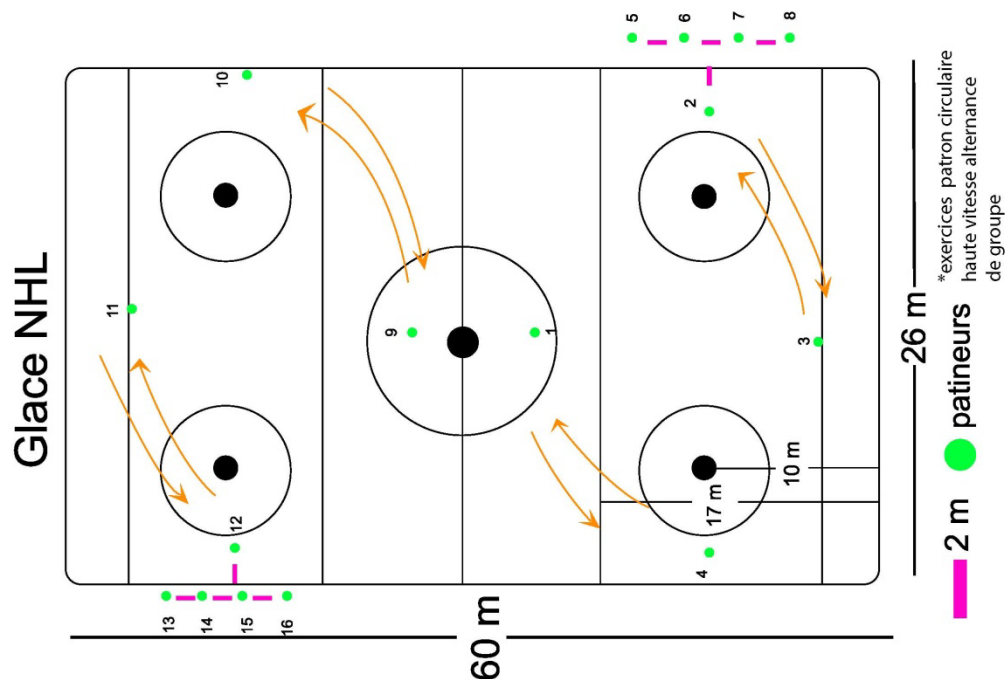
- Exercice 1 : en colonnes : 2 groupes de 12 chacun, chacun des groupes débutant à chaque extrémité de la glace. Il y a donc 12 personnes de chaque côté qui se tiennent à 1 mètre de distance sur la ligne des buts. Chaque patineur exécute l'exercice en longeant la longue bande de chaque côté et le patineur suivant commence son exercice lorsque le premier a couvert environ 3m. Arrivés à l'autre extrémité, les patineurs reviennent à contre sens avec le même ou un autre exercice.



Exercice 2 : en lignes : 6 lignes de 4 patineurs dans le sens de la largeur de la glace. Il y a 20 mètres entre la ligne de but et la ligne bleue soit 4 m pour chaque ligne. La première ligne commence à la ligne bleue, la dernière à la ligne des buts. Chaque ligne exécute l'exercice séparément et revient le long de la longue bande en respectant le 1 m.



Exercice 3 : pour les exercices de vitesse qui nécessitent plus d'espace, séparer le groupe en 6 sous-groupes de 4. Chaque groupe commence au fond de la glace pendant que les autres attendent à côté de la longue bande à des distances de 1 m entre chaque participant. L'observation est aussi une méthode d'enseignement efficace. Alternier les groupes.



Fin de la pratique

- Aucun exercice de retour au calme ne sera effectué dans l'aréna à moins que le gestionnaire de l'infrastructure l'autorise. S'il est permis de faire le retour au calme à l'intérieur, les modalités des entraînements intérieurs doivent être respectées.
- Les exercices de retour au calme « cool down » seront effectués au retour à la maison;
- Les patineurs devront quitter immédiatement le lieu d'entraînement.

Phase 3,3 – STAR de groupe

Le protocole de fonctionnement et les mesures de prévention qui s’y rattachent seront déployés avant, pendant et après la période d’entraînement. L’application rigoureuse de ce protocole peut être déployée à tout autre lieu d’entraînement. Le STAR de groupe est un programme organisé par un club ou école de patinage pour un groupe de personnes et dirigé par un groupe d’entraîneur.

PALIER VERT

CLIENTÈLE	PATINEURS	ENTRAÎNEURS	Maximum de personnes sur la glace	SPECTATEURS	Contacts entre participants
COURS DE GROUPES STRUCTURÉS ET ORGANISÉS PAR LE CLUB OU L'ÉCOLE Toutes disciplines Cours de groupe seulement	Maximum de 24 patineurs	Minimum de 1 entraîneur / Maximum 3 entraîneurs	Maximum de 27 personnes sur la glace.	Maximum de 250 assis*	Permis

* Le nombre peut être restreint par le gestionnaire de l'infrastructure.

Son déroulement se fera comme suit :

Exercices hors glace: Échauffement

- Exercices d'échauffement faits à l'extérieur de l'aréna en respectant la distanciation;
- En cas de pluie, les patineurs feront leurs exercices d'échauffement à la maison.

Fonctionnement pendant la pratique

- Les patineurs devraient être séparés en groupes selon les niveaux.
- Les entraîneurs pourraient choisir différentes structures pour favoriser l'enseignement de certaines notions, mais tout en respectant la distanciation de **1 mètre**.
- Aucun cours privé n'est autorisé sur une glace de STAR de groupe.
- Pour l'organisation des cours de groupe STAR, vous devez suivre les directives énoncées dans [la trousse de ressources STAR](#) pour l'organisation des séances et respecter les ratios en vigueur.

Fin de la pratique

- Aucun exercice de retour au calme ne sera effectué dans l'aréna;
- Les exercices de retour au calme « cool down » seront effectués au retour à la maison;
- Les patineurs retirent leurs patins à l'endroit désigné, aux places désignées, en respectant la distanciation;
- Les patineurs devront quitter immédiatement le lieu d'entraînement;

Phase 3,4 – Patinage Plus

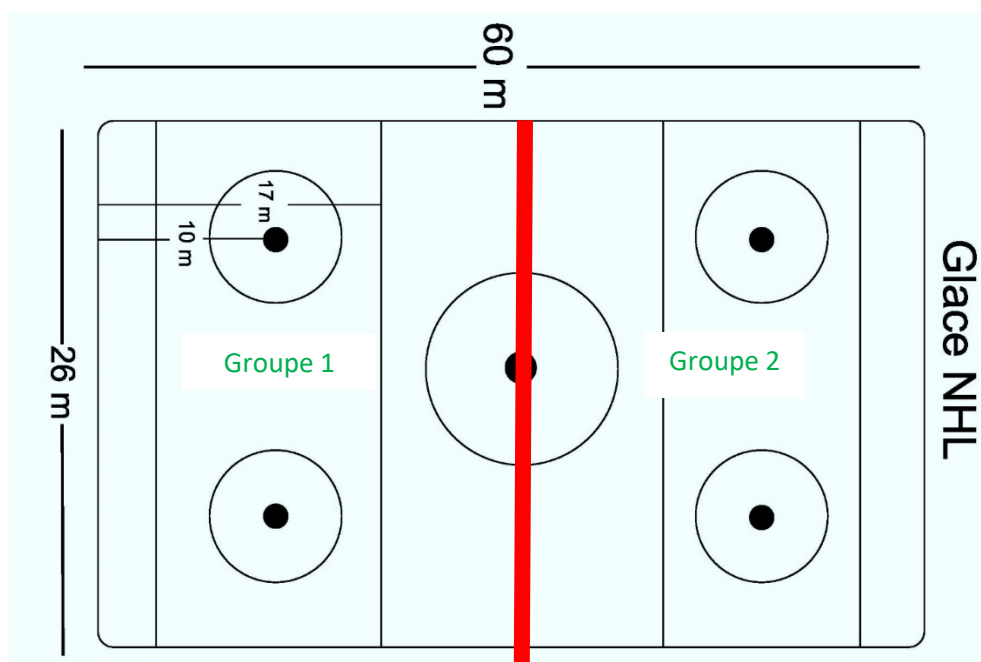
Le protocole de fonctionnement et les mesures de prévention qui s’y rattachent seront déployés avant, pendant et après la période d’entraînement. L’application rigoureuse de ce protocole peut être déployée à tout autre lieu d’entraînement. Le Patinage Plus est un programme organisé par un club ou école de patinage pour un groupe de personnes et dirigé par un groupe d’entraîneur. Le programme Patinage Plus permet d’initier les participants aux techniques de patinage et regroupe la majorité des membres. **Pour le palier vert, il est possible d’avoir des contacts étroits et brefs et d’accueillir des patineurs ayant besoin d’assistance pour apprendre à patiner.**

Il est suggéré de séparer chaque groupe pour faire une entrée sur 2 ou 4 semaines avec un nombre restreint de jeunes pour permettre à tous se familiariser avec les adaptations en raison de la pandémie de la COVID-19. Les 3 phases d’apprentissages sont :

1. **Cognitif** : ils doivent apprendre, voir, comprendre.
2. **Acquisition** : 2-4 semaines sont nécessaires pour l’apprentissage du déroulement des séances.
3. **Rétention** : Une fois que le déroulement sera connu de tous, vous pourrez vous concentrer sur l’apprentissage de bonnes techniques de bases de patinage.

Chaque séance de Patinage Plus doit avoir **4 parties** : Échauffements, Temps de leçons, Activité de groupe et Récupération. Le temps peut varier pour l’échauffement, l’activité de groupe et la récupération selon le nombre de minutes de la séance.

La patinoire sera séparée **en deux plateaux²**. Le nombre de zone pourrait être restreint par le **gestionnaire de l’infrastructure**. La pratique sera organisée en séparant la glace à la ligne rouge et les patineurs, les entraîneurs et les assistants de programme devront rester dans leur zone assignée. La distanciation de 1 m entre les participants doit être respectée en tout temps.



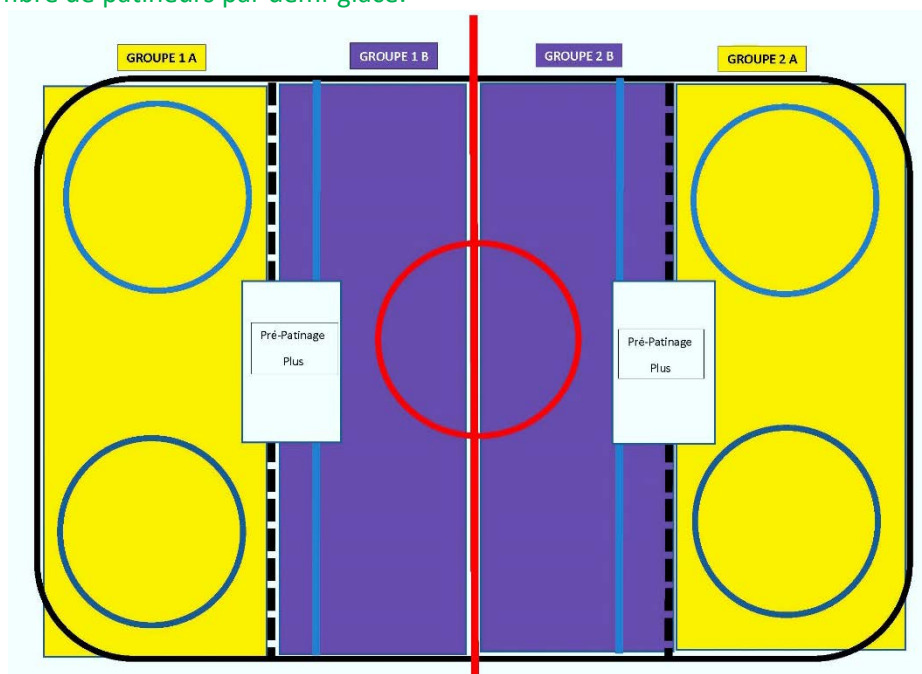
² Un même site peut comporter plusieurs plateaux sportifs (ex. : parc comportant plusieurs terrains de soccer ou de baseball). Un plateau sportif constitue un espace défini, un terrain sportif ou une surface de jeu, dont les entrées, les sorties et les aires de circulation sont distinctes et les accès bien contrôlés (gymnase, patinoire, piscine, terrain de baseball, etc.). Le plateau doit être divisé par une séparation visible et physique (ex. : cône, bande, etc.).

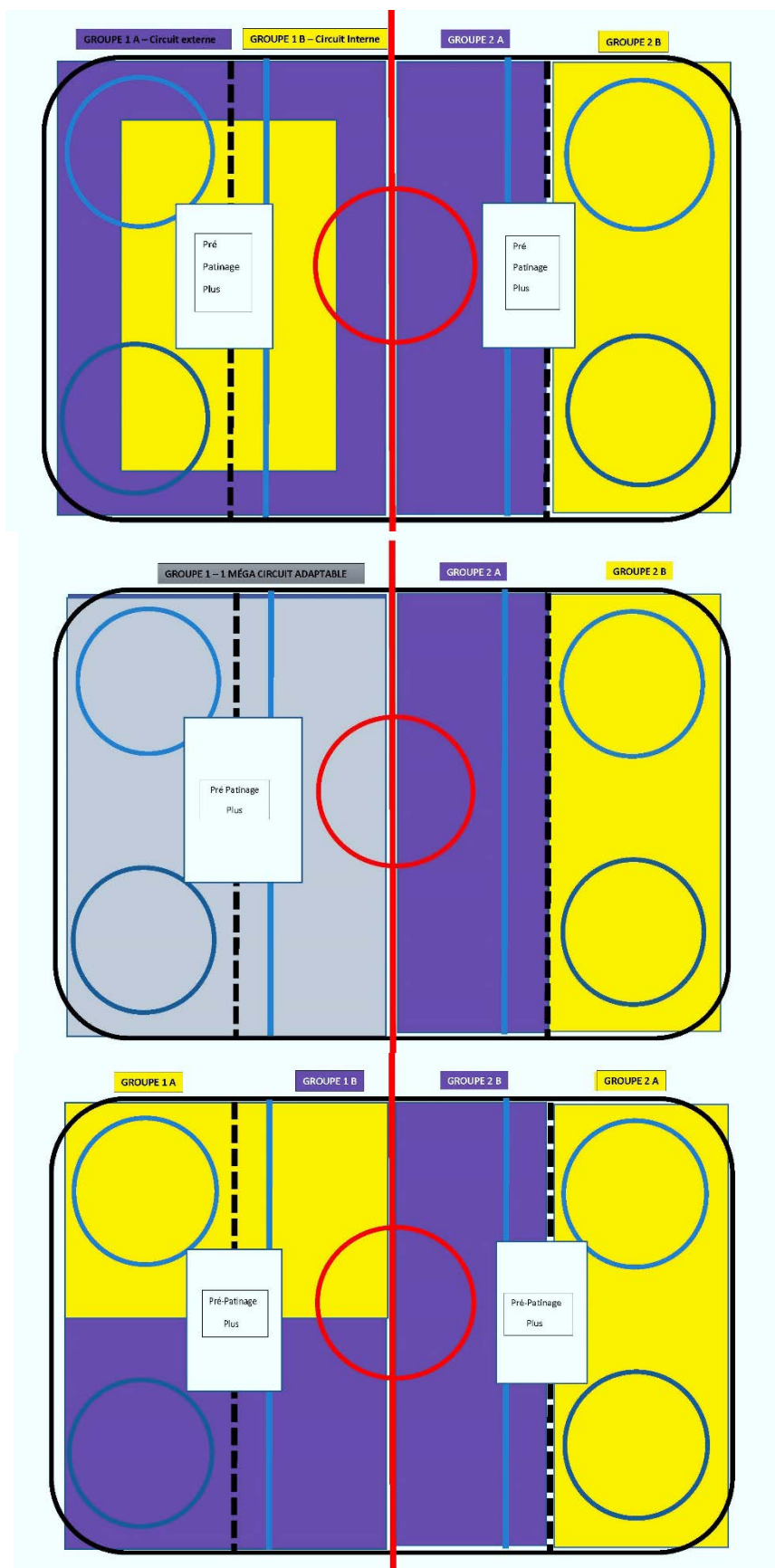
- Les périodes d'échauffement, **d'activités de groupes** ainsi que de **récupérations** devront se faire à l'intérieur de la zone assignée.
- Comme chaque groupe ne peut changer de zone, les circuits **Agilité**, **Équilibre** et **Maîtrise** devront s'adapter dans chacune des zones. La zone de jeu sera également dans l'espace assigné.
- La **zone de Jeu** : elle sera toujours une zone fondamentale, il y sera obligatoire de maintenir l'enseignement des habiletés de la zone choisie. Des défis et des thématiques peuvent y être ajoutés afin de conserver le jeu, mais tout en utilisant que des objets pédagogiques non poreux et lavable. Malgré le jeu, la distanciation est obligatoire.
- La **piste de course (Fast Track)**, qui couvre le tour de glace au complet, ne sera pas utilisée pour cette relance. **Pour les circuits de Patinage Canada qui utilisent la piste de course pour un tour de glace, vous pouvez le faire dans votre demi-glace.**

CLIENTÈLE	GROUPE 1		Groupe 2		Maximum de personnes sur la glace	SPECTATEURS
	PATINEURS	ENTRAÎNEUR	PATINEURS	ENTRAÎNEUR		
PATINAGE PLUS	Maximum de	Minimum de	Maximum de	Minimum de	Maximum de 25 personnes par	Maximum 250 assis*
Cours de groupe seulement	18 patineurs	1 entraîneur et 2 AP	18 patineurs	1 entraîneur et 2 AP	demi-glace.	

* Le nombre peut être restreint par le gestionnaire de l'infrastructure.

Chacun des groupes doit être séparés en sous-groupe afin de regrouper les patineurs de mêmes niveaux ensemble. Voici des structures possibles pour vos glaces. Les couleurs représentent le dessin de votre circuit et le placement de vos groupes. Les cases blanches sont pour vos PPP qui sont inclus dans le nombre de patineurs par demi-glace.





L'Assistant de programme a les responsabilités suivantes :

- Manipuler et nettoyer les outils pédagogiques, dont les bords de bande utilisés lors des mouvements stationnaires;
- Accompagner les enfants en cas d'incident et les guider vers le bord de la bande;
- Soutenir les entraîneurs pour veiller au bon déroulement de la séance.

Son déroulement se fera comme suit :

Exercices hors glace: Échauffement

- Les séances hors glace doivent être planifiées dans une salle pouvant accueillir le nombre de participants avec le respect de la distanciation ou être faites à l'extérieur. Par exemple, pour les patrons-moteurs, il faudra planifier un endroit pour réaliser ce volet.
- L'échauffement se fait sur la glace au début de la séance pour ce programme. Il doit être dynamique et dans la zone assignée pour le groupe.

Fonctionnement pendant la pratique

- Voici des suggestions de déroulement d'une séance Patinage Plus

	Session 50 minutes	Session 45 minutes	Session 55 minutes
Échauffement	5 minutes	5 minutes	5 minutes
Circuit 1	15 minutes	10 minutes	10 minutes
Circuit 2	15 minutes	10 minutes	10 minutes
Circuit 3	N/A	10 minutes	10 minutes
Défis	5 minutes	5 minutes	15 minutes
Récupération	5 minutes	5 minutes	5 minutes

- Sur la patinoire, les patineurs devraient être séparés en groupes. Les AP'S doivent toujours être avec un entraîneur;
- La présence d'un entraîneur certifié sur la glace est obligatoire en tout temps;
- Aucun cours privé n'est autorisé sur les glaces Patinage Plus;
- Pour l'organisation des cours du programme Patinage Plus, vous devez suivre les directives énoncées modifiées pour l'organisation des séances et respecter les ratios en vigueur.
- Chaque enfant doit recevoir 10 minutes d'enseignement par séance donné par un entraîneur certifié. La leçon est le travail sur le circuit des éléments.
- Les circuits adaptés pour le respect des mesures sanitaires seront sur le site Internet de Patinage Québec. Les circuits COVID-19 auront un endroit de départ pour chaque jeune dans le circuit avec des chiffres. Le placement des chiffres sur les circuits COVID-19 est une SUGGESTION. Vous pourriez placer 3-4 enfants à un mètre avec une AP ou l'entraîneur, donner les instructions et débiter le circuit. Nous vous suggérons toujours un tour de circuit avec instruction et mots clés au début de la leçon pour que les jeunes sachent quoi faire. Par la suite l'entraîneur prendra sa place à l'élément ou progression en enseignement cette journée-là.
- Il est difficile de faire deux dessins de circuits sur les mêmes demi-glaces, à moins de prendre des couleurs de crayon différentes ou d'avoir une perte de temps au milieu de la

session. Les mouvements fondamentaux devront être en alternance chaque semaine avec un mouvement en répétition. Si le choix de 3 rotations est fait, un groupe fera un mouvement fondamental en répétition.

- Si le MEGA CIRCUIT est utilisé, il devra obligatoirement être adapté pour 2 ou 3 mouvements fondamentaux selon le nombre de rotations. Un exemple sera disponible dans le coffre à outils 2021.
- Des notes complémentaires afin d'adapter le programme sont disponibles dans le document de référence : Informations importantes pour une séance Patinage Plus sur le [site Internet de Patinage Québec](#).
- Il est OBLIGATOIRE d'inclure une zone de jeu animé avec défis dans une de vos zones fondamentales.
- Pour la portion DÉFI, des idées vous seront acheminées sous peu. **Les DÉFIS remplacent les activités de groupes.** Nous désirons poursuivre le développement en groupe (comme le STAR) de nos patineurs en les initiant à des éléments et pratiques qui seront des DÉFIS et des incitatifs pour nos jeunes vers le STAR.
- AUCUNS jouets en tissus ou en matériel poreux (ex : toutous, frites non recouvertes pour pouvoir désinfecté, bandes élastiques, casse-têtes, etc. Vous devez désinfecter entre chaque usage d'enfant.

Fin de la pratique

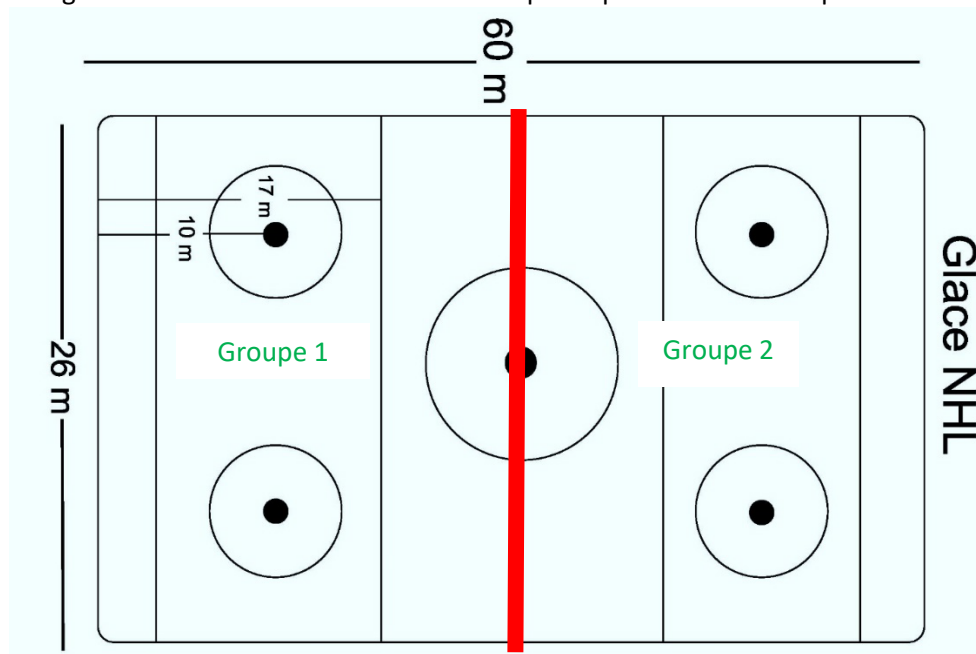
- L'exercice de retour au calme se déroulera sur la glace à la fin de la séance. La **période de récupération** est une activité en groupe qui permet au patineurs un retour au calme. L'utilisation de mouvements de transition et d'étirements sur la glace sont recommander. Par exemple, des positions de YOGA ou de ballet en glissant sur la glace;
- Les patineurs retirent leurs patins à l'endroit désigné, aux places désignées, en respectant la distanciation;
- Les patineurs devront quitter immédiatement le lieu d'entraînement.

Phase 3,5 – Patinage Intensif Plus

Le protocole de fonctionnement et les mesures de prévention qui s’y rattachent seront déployés avant, pendant et après la période d’entraînement. L’application rigoureuse de ce protocole peut être déployée à tout autre lieu d’entraînement. Le Patinage Intensif Plus est un programme organisé par un club ou école de patinage pour un groupe de personnes et dirigé par un groupe d’entraîneur. Il a été conçu pour améliorer les habiletés en patinage nécessaires aux joueurs de hockey et de ringuette du stade de développement Apprendre à s’entraîner et s’adressent aux patineurs ayant réussi l’étape 3 du programme Patinage Plus.

PALIER VERT

La pratique sera organisée en séparant la glace à la ligne rouge et les patineurs devront rester dans leur zone assignée. La distanciation de 1 m entre les participants doit être respectée en tout temps.



CLIENTÈLE	GROUPE 1		Groupe 2		Maximum de personnes sur la glace	SPECTATEURS
	PATINEURS	ENTRAÎNEUR	PATINEURS	ENTRAÎNEUR		
PATINAGE INTENSIF PLUS						
étape 3 réussie	Maximum de 12 patineurs	Maximum de 1 entraîneur	Maximum de 12 patineurs	Maximum de 1 entraîneur	Maximum de 26 personnes sur la glace.	Maximum 250 assis*
Cours de groupe seulement						

* Le nombre peut être restreint par le gestionnaire de l'infrastructure.

Son déroulement se fera comme suit :

Exercices hors glace: Échauffement

- Exercices d'échauffement faits à l'extérieur de l'aréna en respectant la distanciation;
- En cas de pluie, les patineurs feront leurs exercices d'échauffement à la maison.

Fonctionnement pendant la pratique

- Les patineurs devraient être séparés en groupes selon les niveaux.
- Les entraîneurs pourraient choisir différentes structures pour favoriser l'enseignement de certaines notions, mais tout en respectant la distanciation de 1 mètre.
- Aucun cours privé n'est autorisé sur une glace Patinage Intensif Plus.
- Pour l'organisation des cours de ce programme, vous devez suivre les directives énoncées dans [le Guide du Patinage Intensif Plus](#) pour l'organisation des séances et respecter les ratios en vigueur.

Fin de la pratique

- Aucun exercice de retour au calme ne sera effectué dans l'aréna;
- Les exercices de retour au calme « cool down » seront effectués au retour à la maison;
- Les patineurs retirent leurs patins à l'endroit désigné, aux places désignées, en respectant la distanciation;
- Les patineurs devront quitter immédiatement le lieu d'entraînement;

Phase 4 - Événements

Pour toutes les activités de la phase 4, **le passeport vaccinal est requis pour les participants de 13 ans et plus pour toutes les activités intérieures en patinage artistique et en patinage synchronisé. Une personne responsable doit superviser les événements afin de veiller au respect des mesures sanitaires.**

PALIER VERT

Tous les événements de la phase 4 sont permis pour des groupes de 25 participants auquel peuvent s'ajouter des officiels, du personnel et des bénévoles. La distanciation de 1 m doit être respectée et les groupes ne peuvent se croiser.

Phase 4,1 – Journées d'évaluation

Depuis le retour à la pratique sportive, les entraîneurs peuvent faire les évaluations des tests qui se déroulent pendant les séances régulières d'entraînement. Depuis le 31 août 2020, les clubs, les écoles de patinage et les associations régionales peuvent tenir des journées d'évaluation selon les restrictions en vigueur dans leur région. La personne responsable doit s'assurer de respecter [le guide du coordonnateur des évaluations](#) et apporter les modifications suivantes afin de respecter les mesures sanitaires :

- **Distanciation** : Le lieu assigné aux évaluateurs doit permettre le respect de la distanciation physique de **1 m** en tout temps entre tous les intervenants. Pour les évaluations nécessitant une présence sur le bord de la bande, il est recommandé de placer qu'un seul groupe (évaluateur, entraîneur et patineur) par banc de joueur. Les directives concernant [le port du couvre-visage et de la protection oculaire](#) doivent être appliquées.
- **Maintien de mesures d'hygiène** avec les outils, les équipements et les surfaces fréquemment touchés : toutes les surfaces touchées et tout le matériel utilisé doivent être désinfectés entre chaque utilisateur. Par exemple, les crayons, les planchettes avec pinces, les tables, etc.
- **Collations et repas** : La nourriture offerte doit être de type boîte à lunch ou à emballage individuel afin d'éviter le partage des ustensiles lors du service. Il est également possible d'offrir un perdiem pour les repas et les collations. Il faut alors informer au préalable l'officiel.

- **Feuilles d'évaluation** : Il est obligatoire de procéder au lavage des mains avant et après la manipulation des feuilles d'évaluation. Il est également recommandé de préparer dans une enveloppe l'ensemble des feuilles qui devront être utilisées par un évaluateur pour la session complète d'évaluation et de la remettre à l'arrivée de l'évaluateur.
- **Test de danse** : Il est permis pour un patineur d'essayer des tests de danse avec un partenaire.

Plusieurs programmes de formations des entraîneurs de Patinage Québec amènent des personnes supplémentaires à devoir se déplacer dans les arénas. En plus des modalités ci-dessus, d'autres directives doivent être mises en place afin de permettre les activités de mentorat, d'évaluation de niveau national ainsi que les évaluations des entraîneurs-évaluateurs pour les tests d'habiletés STAR 6 à Or :

- Si le nombre maximal d'entraîneurs est atteint au banc des joueurs, le mentor doit se placer en retrait en arrière de la baie vitrée ou dans les estrades.
- Le mentor pourrait également écouter les commentaires de l'entraîneur via un moyen électronique.

Phase 4,2. – Monitoring et Simulation

Un monitoring est un événement **non structuré** où un programme ou des éléments sont analysés lors d'une session régulière. C'est une rencontre entre le patineur, l'entraîneur et un ou deux officiels, de façon virtuelle, peut avoir lieu.

Phase 4,3 – Séminaire et formation

Les séminaires peuvent avoir lieu en respectant [les ratios](#) de personnes sur la glace des cours de groupe structuré par un club ou école.

Pour les formations en salle, le nombre de participants dépend de la capacité d'accueil fixé par le gestionnaire de l'infrastructure et ne peut dépasser 25 participants auquel s'ajoute les formateurs. Le passeport vaccinal ne doit pas être exigé pour des formations qualifiantes (ex : programme national de certification des entraîneurs, formation de juges ou de spécialistes des données, etc.) offertes dans des centres communautaires ou sportifs. Par contre, si la formation est offerte dans un hôtel, les directives en lien avec les congrès et les conférences s'appliquent et le passeport vaccinal est requis.

La personne responsable doit s'assurer d'apporter les modifications suivantes afin de respecter les mesures sanitaires :

- **Distanciation** : Le lieu assigné aux participants, aux entraîneurs et aux bénévoles doit permettre le respect de la distanciation physique de 1 m en tout temps entre tous les intervenants. Les directives concernant [le port du couvre-visage et de la protection oculaire](#) doivent être appliquées.
- **Maintien de mesures d'hygiène** avec les outils, les équipements et les surfaces fréquemment touchés : toutes les surfaces touchées et tout le matériel utilisé doivent être désinfectés entre chaque utilisateur. Par exemple, les crayons, les planchettes avec pinces, les tables, etc.
- **Collations et repas** : La nourriture offerte doit être de type boîte à lunch ou à emballage individuel afin d'éviter le partage des ustensiles lors du service. Il est également possible d'offrir un perdiem pour les repas et les collations. Il faut alors informer au préalable l'officiel.

Phase 4,4 - Compétitions provinciales

Les compétitions pour des groupes de maximum 25 participants sont permises en palier vert et plusieurs scénarios sont actuellement à l'étude.

Compétitions	Dates	Lieu
Championnats québécois d'été	5 au 8 août 2021	Montréal
Internationaux Classiques d'automne	16 au 18 septembre 2021	Montréal
Souvenir Georges-Éthier et Championnats de sous-section	23 au 26 septembre 2021	Québec
Championnats A de section Québec – Patinage Canada 2021	5 au 7 novembre 2021	Ste-Marie
Championnats B de section Québec – Patinage Canada 2022	27 au 30 janvier 2022	Laval
Championnats régionaux de Patinage synchronisé Québec 2022	27 au 30 janvier 2022	Laval
Finale STAR/Michel-Proulx 2022	18 au 20 mars 2022	Lévis

Phase 4,5 - Compétitions régionales

La [politique pour les sanctions de compétition](#) a été publiée le 27 juin 2021 et prévoit un retour des compétitions à compter du 26 novembre 2021 pour des groupes maximum de 25 participants.

Voici les modifications à apporter au déroulement habituel de compétitions en patinage artistique :

- Respect de la distanciation en tout temps :
 - Aucune billetterie n'est recommandée à moins de la présence de plexi glace pour les bénévoles;
 - Éviter tous les kiosques de vente (photo, vidéo, objets, etc) et privilégier l'option en ligne;
 - Enlever plus de baies vitrées pour un entraîneur par athlète;
 - Accréditation des patineurs doit permettre le respect de la distanciation;
 - Estrades des officiels doit permettre la distanciation en tout temps entre tous les intervenants (allonger l'estrade ou utiliser des plexi glace);
 - Chambre des patineurs à aménager avec des places attitrées;
 - Salle à aménager pour les officiels avec des places attitrées;
 - Remise des médailles doit se faire un patineur à la fois et c'est le patineur qui prend la médaille;
 - Aucun affichage des ordres de départ et des résultats.
- Désinfection fréquente de tous les espaces utilisés (matériel informatique, salle, estrade des officiels, vestiaires, aires communes, estrades des spectateurs, etc)
- Distribution des documents entre les intervenants (un paquet de feuilles par officiel pour tout le week-end plutôt que par événement)
- Repas et collations de type boîte à lunch pour les officiels;
- Hébergement pour les officiels doivent suivre les directives du secteur du tourisme.

Phase 4,6 - Spectacles

Les spectacles seront également autorisés à compter du 26 novembre 2021 et devront suivre les directives de la santé publique :

- 25 participants;
- Éviter tous les kiosques de vente (photo, vidéo, objets, etc) et privilégier l'option en ligne;
- Respect de la distanciation physique en tout temps entre les participants;
- Groupe stable pour tous les spectacles afin de respecter la recommandation concernant les contacts prolongés.

Chaque club, école ou association régionale doit faire [une demande de sanction](#) auprès de Patinage Québec.

7) EN CAS DE SYMPTÔMES

Les personnes, qui présenteront des symptômes, qui auront reçu un résultat positif ou qui sont considérés comme contact étroit (isolement préventif) d'un cas de COVID-19, devront demeurer à la maison. Elles doivent informer le responsable de leur club ou de l'école de patinage de la situation.

Voici les étapes à suivre lorsque le club ou l'école est informé d'un cas de contact étroit :

- Le club ou l'école de patinage doit contacter [sa direction régionale de santé publique](#) afin de connaître les démarches à suivre;
- Toutes les personnes ayant côtoyé la personne ayant reçu un diagnostic positif à la COVID-19 seront informées par le club ou l'école de patinage.

Voici les étapes à suivre lorsque le club ou l'école est informé d'une éclosion dans le cadre de la pratique sportive :

- Le directeur local de la sécurité à l'obligation d'envoyer par courriel les informations suivantes à patinage@patinage.qc.ca et au gestionnaire de l'infrastructure sportive: Nom du club; nombre de participants touchés par l'éclosion et les directives de la santé publique.
- Le club ou l'école doit suivre les directives de la santé publique.

8) MATÉRIEL, ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES

Chaque patineur et entraîneur devra apporter leur propre matériel et il ne sera pas possible de partager les bouteilles d'eau, les mouchoirs, etc. Les normes élaborées dans le [règlement de sécurité](#) de Patinage Québec doivent être respectées.

8,1) Harnais

L'utilisation de tous les types de harnais est autorisée en palier vert avec les restrictions suivantes :

- Le harnais et toutes les attaches doivent être désinfectés entre chaque utilisation;
- L'entraîneur doit porter le couvre-visage;
- Le patineur doit porter le couvre-visage. Il doit également dédier une veste à l'utilisation du harnais et la retirer après l'utilisation du harnais.

8,2) Système de son

En ce qui a trait à l'utilisation du système de son, des caméras et de tout le matériel électronique utilisés lors des entraînements, elle doit être restreinte à une seule personne par session et il faut procéder au nettoyage entre chaque changement de personne responsable. Il est recommandé de placer les musiques de tous les patineurs d'une session sur le même dispositif ou d'utiliser un appareil de type « bluetooth ».

8,3) Outils pédagogiques et matériel d'entraînement

En ce qui a trait à l'utilisation du matériel pédagogique (ex. crayons), il doit être manipulé par une seule personne.

9) PROTECTION DES INTERVENANTS

Nous avons procédé à l'identification des risques de contamination dans le cadre de l'entraînement et mis en place des mesures de prévention basées sur les principes de l'exclusion des personnes symptomatiques des lieux d'entraînement, de la distanciation physique, du lavage des mains, de l'étiquette respiratoire et du maintien des mesures d'hygiène avec les équipements et surfaces fréquemment touchées comme stipulé par la CNESST.

9,1) Exclusion des personnes symptomatiques sur les lieux d'entraînement

Un formulaire en ligne répondant aux normes de la CNESST devra être rempli avant le début des activités et sera validé par la personne responsable des inscriptions. Le participant doit informer le responsable du club ou de l'école si une modification survient. La prise de température pourrait aussi être faite lors de l'arrivée, si nécessaire.

9,2) Distanciation physique

Les éléments de la distanciation physique sont pris en considération dans tous les volets du déploiement de ce protocole de relance de l'entraînement.

9,3) Lavage des mains

Les personnes devront se laver les mains en arrivant à la pratique et en repartant. Le lavage des mains sera encouragé pendant les pratiques, par exemple, après s'être mouché ou avoir touché à quelque chose. Lors du programme Patinage Plus, le port des gants est recommandé en tout temps.

9,4) L'étiquette respiratoire

Les personnes devront respecter l'étiquette respiratoire :

- Se couvrir la bouche et le nez lorsque l'on tousse ou éternue, et à utiliser des mouchoirs ou son coude replié;
- Utiliser des mouchoirs de façon unique;
- Jeter les mouchoirs utilisés immédiatement à la poubelle;
- Se laver les mains fréquemment;
- Ne pas toucher la bouche ou les yeux avec les mains, gantées ou non;
- Notre règlement de sécurité permet de porter un masque ou une visière pour les patineurs;
- Le port de gants est recommandé.

9,5) Mesures d'hygiène

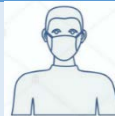
Une procédure de nettoyage pour les installations sera déployée en collaboration avec les responsables du site d'entraînement et les entraîneurs, incluant un horaire de nettoyage. Les éléments suivants seront mis en place :

- Produits désinfectants aux portes d'entrée et de sortie de chacune des glaces (1,2 et3);
- Nettoyage entre chaque période d'activités;
 - Désinfection des rebords de bandes, bancs des joueurs, appareil de musique, poignées de porte et toute autre surface utilisée avant, pendant et après l'entraînement;
 - Nettoyage des toilettes désignées;
- Lingettes disponibles aux bancs des joueurs;
- Poubelles facilement accessibles près du banc des joueurs.

9,6) Couvre-visage et protection oculaire

Depuis le 18 juillet 2020, la Santé publique a émis de nouvelles recommandations quant au port du couvre-visage et de la protection oculaire dans les lieux publics. Vous trouverez ci-dessous un résumé de l'application dans le contexte de notre sport en suivant [les directives de la CNESS](#) pour la protection des travailleurs et des travailleurs autonomes qui ont été mises à jour en juin.

Depuis le 9 janvier 2021, les patineurs de moins de 10 ans devront porter le couvre-visage comme tous les autres patineurs pendant leurs déplacements dans l'aréna. À compter du passage en paliers jaune, le port de la protection oculaire est facultatif pour les entraîneurs et les assistants de programme. Les patineurs n'ont plus l'obligation de porter le couvre-visage pendant l'entraînement.

	Déplacements dans l'aréna	Sur la glace	Banc des joueurs	Premiers soins	Utilisation des harnais	Entraînement hors glace
Patineurs						
Assistants de programme			N/A	N/A	N/A	N/A
Entraîneurs						
Bénévoles		N/A			N/A	
Parents / Accompagnateurs		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A



« couvre-visage » : un masque ou un tissu bien ajusté qui couvre le nez et la bouche;
Pour les entraîneurs, les bénévoles et les assistants de programme, le masque de procédure est obligatoire.

10) PLAN DE COMMUNICATION ET DIFFUSION

Afin de s'assurer que toutes les personnes connaissent le protocole de fonctionnement et les mesures de prévention mises en place et devant être respectées, les stratégies suivantes seront utilisées :

- Réunion virtuelle (Zoom) ou présentation en ligne obligatoire sur le protocole et les mesures d'hygiène : pour les entraîneurs, les patineurs et les tuteurs des patineurs mineurs;
- "Aide-mémoire" remis aux entraîneurs et patineurs sur le protocole de fonctionnement et les mesures de prévention à respecter;
- Une personne responsable sera présente chaque jour pour veiller à l'application du protocole et des mesures ainsi que donner les consignes et les directions;
- Affichage des mesures de prévention à respecter à chacune des glaces.

11) RESSOURCES DISPONIBLES

[Foire aux questions du Gouvernement du Québec](#)

[Reprise des activités sportives, de loisir et de plein air au Québec](#)

[Référence pour les camps sportifs](#)

[Trousse de la CNESST](#)

[Patinage Canada](#)

[Patinage Québec](#)

12) ENTRÉE EN VIGUEUR

Le plan de relance de la pratique sportive du Patinage Québec est applicable dès maintenant et évoluera selon les différentes annonces gouvernementales. La dix-septième version du plan de relance a été publiée le 27 août 2021, mis à jour les 2 et 8 septembre et entre en vigueur immédiatement.

ANNEXE 1 – COMMUNICATION DE LA DSLAP DU 3 SEPTEMBRE 2021

LOISIR ET SPORT

Pour en savoir plus et connaître l'ensemble des modalités des mesures, consultez [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

Mesures en vigueur depuis le 1^{er} septembre

	ZONE VERTE
PASSEPORT VACCINAL	- Depuis le 1^{er} septembre, le passeport vaccinal COVID-19 permet l'accès à certains lieux ou la participation à certaines activités non essentielles uniquement aux personnes adéquatement protégées ou à celles qui ont une contre-indication reconnue à la vaccination contre la COVID-19 - Le passeport vaccinal est exigé pour toutes les personnes de 13 ans et plus pour participer aux activités et accéder aux lieux visés (Informations sur la vaccination) - Le passeport vaccinal s'ajoute aux mesures déjà en place
	Pour les sports et activités physiques, le passeport vaccinal est requis pour : - les participants à des activités physiques ou sportives pratiquées dans les lieux publics intérieurs - les participants à tous les sports d'équipe ou aux activités physiques impliquant des contacts fréquents ou prolongés organisés pratiqués à l'extérieur - les élèves qui participent à un sport ou une activité physique visée par le passeport vaccinal en dehors des services éducatifs (ex. : parascolaire, parties et compétitions interécole) - les étudiants qui participent à une activité visée par le passeport vaccinal en dehors du programme de formation collégiale ou universitaire - les participants à des événements et activités publics extérieurs de plus de 50 qui rencontrent les critères établis pour les festivals et événements - les spectateurs des événements amateurs qui rencontrent les critères établis pour les festivals et événements Pour les sports et activités physiques, le passeport vaccinal est non requis pour : - les participants à des sports d'équipe ou des activités physiques réalisés en pratique libre, incluant dans les installations extérieures publiques, mêmes s'ils impliquent des contacts fréquents ou prolongés (ex. : terrains de tennis à usage libre, patinoires) - les élèves qui participent à des sports et activités physiques à l'intérieur des services éducatifs prévues (concentrations, programmes Sport études et Art-études (danse), cours d'éducation physique et à la santé) - les sports et activités physiques inclus dans le cadre de la formation collégiale et universitaire - les athlètes des sports professionnels et de haut niveau ayant un protocole approuvé par le MSSS - les accompagnateurs*, entraîneurs, officiels, employés et bénévoles pour lesquels les règles de la CNESST s'appliquent
POPULATION GÉNÉRALE	EXTÉRIEUR
	Les sports et activités physiques extérieurs peuvent se réaliser en respect des mesures liées au passeport vaccinal auxquelles s'ajoutent les dispositions suivantes : - Les activités nécessitant des contacts fréquents ou prolongés sont permises (ex. : sport nautique, sport de combat, danse, soccer). Il demeure recommandé de pratiquer avec des partenaires stables afin de limiter le nombre de contacts - Les activités physiques ou sportives peuvent se tenir avec un maximum de 50 participants (auquel peuvent s'ajouter des officiels, du personnel et des bénévoles) - Dans le nombre maximal de personnes qui pratiquent un sport d'équipe, seuls les joueurs présents dans l'aire dédiée au jeu sont pris en compte. Les joueurs qui ne sont pas actifs sur la surface de jeu doivent être assis ou debout à un endroit désigné et respecter la distanciation physique - Les ligues¹, tournois et compétitions² sont permis - Le nombre maximal de spectateurs autorisés pour le sport amateur est de 500 par plateau sportif, dans les lieux où les gens restent assis dans des estrades, des gradins ou des places fixes, mais reste à 50 dans les autres cas (spectateurs debout) Festival et événements - Les événements publics extérieurs³ sportifs et récréatifs peuvent se tenir avec un maximum de 50 personnes (incluant les tournois et les compétitions²). Ces événements peuvent accueillir des spectateurs assis avec places fixes assignées d'avance, debout ou assis sans place assignée ou sur des sites constitués d'installations temporaires où les spectateurs circulent le long d'un parcours ou d'un circuit. Pour les événements de plus de 50 personne, les organisateurs doivent se référer aux critères établis pour les festivals et événements
	INTÉRIEUR
	Les sports et activités physiques intérieurs peuvent se réaliser en respect des mesures liées au passeport vaccinal auxquelles s'ajoutent les dispositions suivantes : - Les activités nécessitant des contacts fréquents ou prolongés sont permises (ex. : sport nautique, sport de combat, danse, soccer). Il demeure recommandé de pratiquer avec des partenaires stables afin de limiter le nombre de contacts - Les activités physiques ou sportives peuvent se tenir avec un maximum de 25 participants (auquel peuvent s'ajouter des officiels, du personnel et des bénévoles). Il demeure recommandé de pratiquer avec des partenaires stables afin de limiter le nombre de contacts - Dans le nombre maximal de personnes qui pratiquent un sport d'équipe, seuls les joueurs présents dans l'aire dédiée au jeu sont pris en compte. Les joueurs qui ne sont pas actifs sur la surface de jeu doivent être assis ou debout à un endroit désigné et respecter la distanciation physique - Installations ouvertes : toutes - Les ligues¹, tournois et compétitions² sont permis - Le nombre maximal de spectateurs autorisés pour le sport amateur est de 250 par plateau sportif, dans les lieux où les gens restent assis dans des estrades, des gradins ou des places fixes, mais reste à 25 dans les autres cas (spectateurs debout) Festival et événements - Les événements publics intérieurs sportifs amateurs dont les spectateurs dépassent 250 personnes assises doivent se référer aux critères établis pour les festivals et événements Pour les salles d'entraînement (excluant les salles d'entraînement utilisées dans le cadre des services éducatifs) - Distance minimale de deux mètres en tout temps entre toute personne, sauf pour les occupants d'une même résidence privée ou lors de la prestation d'un service ou d'un soutien - Port du couvre-visage/masque obligatoire en tout temps sauf lors de la pratique d'une activité physique - Port du couvre-visage recommandé lors de l'assistance rapprochée, sauf pour les membres d'une même résidence - Registre des clients obligatoire

PORT DU COUVRE-VISAGE
Les mesures usuelles relatives au port du couvre-visage et du masque d'intervention doivent continuer d'être appliquées
GESTION DES INSTALLATIONS
Vérification du passeport vaccinal - À partir du 1^{er} septembre, l'organisateur de toute activité et l'exploitant de tout lieu visés par le passeport vaccinal doit s'assurer qu'une personne âgée de 13 ans ou plus est adéquatement protégée contre la COVID-19 Capacité d'accueil - Déterminée par les gestionnaires de site selon l'application des mesures de distanciation physique, et les limites permises selon le type d'activité et des critères établis pour les festivals et événements Vestiaires et installations sanitaires - Ouverts dans le respect de la distanciation physique, et de l'ensemble des mesures sanitaires requises, dont le nettoyage et la désinfection Équipements - Possibilité d'emprunter ou de louer de l'équipement si une désinfection est assurée
FORMATIONS
- Formations pour les sauveteurs aquatiques autorisées (selon les lignes directrices émises par la Société de sauvetage) - Formations pour les intervenants (animateurs, entraîneurs, officiels, etc.) autorisées
*ACCOMPAGNATEUR
- Accompagnateur autorisé lorsque nécessaire (ex. : le parent d'un enfant de moins de 10 ans ou l'accompagnateur d'une personne ayant un handicap). Celui-ci devra alors être comptabilisé dans le nombre de personnes maximal permis - Une personne ayant un handicap (ou autre clientèle vulnérable) peut être accompagnée au besoin pour pratiquer une activité. Il est proposé que l'accompagnateur soit une personne qui habite sous le même toit. Si cela s'avérait impossible, il est recommandé que la personne ayant un handicap détienne sa Carte accompagnement loisir comme preuve du besoin d'accompagnement. Dans ce cas, si la distanciation ne peut être respectée, l'accompagnateur doit porter un équipement de protection, conformément au guide de la CNESST

1 Pour les activités habituelles (parties et ligues) d'une association sportive, d'un organisme de loisir, d'une municipalité ou d'une entreprise privée, les organisateurs doivent se référer aux mesures applicables au secteur du loisir et du sport, notamment en ce qui concerne le nombre de participants par plateau sportif et la nécessité de présenter le passeport vaccinal. Pour le nombre de spectateurs qui peut assister à ces activités, les mesures concernant les rassemblements extérieurs dans un lieu public s'appliquent. Un même site peut comporter plusieurs plateaux sportifs (ex. : parc comportant plusieurs terrains de soccer ou de baseball). Un plateau sportif constitue un espace défini, un terrain sportif ou une surface de jeu, dont les entrées, les sorties et les aires de circulation sont distinctes et les accès bien contrôlés (gymnase, patinoire, piscine, terrain de baseball, etc.).

2 Pour la tenue de tournois et de compétitions, les organisateurs doivent se référer aux mesures applicables au secteur du loisir et du sport, notamment en ce qui concerne le nombre de participants par plateau sportif et la nécessité de présenter le passeport vaccinal. Au sujet du nombre de spectateurs pouvant assister à ces activités, les mesures concernant les rassemblements extérieurs dans un lieu public s'appliquent. Un même site peut comporter plusieurs plateaux sportifs (ex. : parc comportant plusieurs terrains de soccer ou de baseball). Par exemple, si l'endroit où se déroule la compétition ou le tournoi comporte 4 plateaux, il sera possible d'accueillir 2000 spectateurs assis et 200 participants, et ce, sans que l'activité soit traitée comme un événement public. Il importe toutefois qu'il y ait un roulement des spectateurs et des participants après chaque partie, afin que ceux-ci aient quitté avant que d'autres prennent place sur chaque plateau. Ainsi, lors d'un tournoi de sport associatif où il peut y avoir des parents ou amis qui viennent observer chaque partie, cette modalité peut s'appliquer, dans la mesure où on ne s'attend pas à un grand achalandage. Notons que les organisateurs de compétitions ou de tournois ne respectant pas le nombre maximal de personnes par plateau sportif de même que le nombre maximal de spectateurs permis doivent se référer aux directives concernant les événements extérieurs de sport et de loisir (ex. : lors d'une compétition ou d'une partie qui présente de l'intérêt pour le grand public, est ouverte à tous et est susceptible d'attirer un grand nombre de spectateurs).

3 Un événement public extérieur signifie une manifestation de sport ou de loisir ponctuelle réalisée par un promoteur ou un comité organisateur, accessible au grand public et pour laquelle le nombre de participants et de spectateurs présents ou anticipés est plus grand que celui permis pour les rassemblements extérieurs dans un lieu public. Il peut prendre la forme d'un championnat, d'une qualification, d'un essai, d'un tour, etc.

4 La supervision est assurée par une personne désignée par l'organisation qui offre l'activité. Cette personne est responsable d'assurer le respect des mesures et consignes sanitaires en vigueur. Dans le cas d'activités offertes par une association ou club, il est attendu que les mesures sanitaires appliquées respectent le protocole de reprise des activités de la fédération sportive provinciale ou de l'organisme national de loisir concerné.

RÉFÉRENCES

- [Directives spécifiques pour le secteur du loisir et du sport](#)
 - [Questions et réponses sur les activités sportives, de loisir et de plein air](#)
 - [Port du masque ou du couvre-visage dans les lieux publics](#)
- [Outil d'autoévaluation des symptômes](#)
 - [Carte des paliers d'alerte](#)

Version anglaise
<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/mesures-loisir-sport-ete21-ANG.pdf>